



GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE INTERNATIONALE DE DROIT COMPARÉ THE GRAND PRIZE OF THE INTERNATIONAL ACADEMY OF COMPARATIVE LAW

PRIX CANADA

Le Gouvernement du Canada, dans le souci de témoigner son intérêt pour le droit comparé, a décidé la création d'un Grand Prix de l'Académie internationale de droit comparé. L'Association québécoise de droit comparé, la Faculté de droit de l'Université McGill et la Fondation Wainwright y ont également contribué financièrement.

Ce prix, appelé **Prix Canada**, vise à couronner une oeuvre juridique inédite, rédigée en langue française ou anglaise, où les systèmes du droit civil et de la common law auront fait l'objet, dans un domaine particulier du droit privé ou du droit public, d'une étude critique comparative, étant entendu que d'autres systèmes juridiques pourraient également être intégrés à l'étude. L'oeuvre devra être d'une haute qualité scientifique, susceptible d'être publiée sous forme de monographie.

Le prix, d'une valeur de dix mille dollars canadiens (10 000 \$ can.), est attribué tous les quatre ans lors du Congrès international de droit comparé tenu sous l'égide de l'Académie. Le premier prix a été attribué lors du 14e Congrès international de droit comparé, à Athènes (Grèce), en 1994, le deuxième à Bristol (Royaume-Uni), en 1998, le troisième à Brisbane (Australie) en 2002, le quatrième à Utrecht (Pays-Bas) en 2006 et le dernier à Washington D.C. (États-Unis) en 2010. L'attribution du prochain Prix Canada aura lieu lors du 19e Congrès international de droit comparé, à Vienne (Autriche) en 2014.

Les candidatures (comprenant 4 copies de l'ouvrage (publié ou non), un curriculum vitae et une lettre de motivation) doivent être envoyées avant le 31 décembre 2013 au secrétariat de l'Académie, 28, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris, France.

Pour tout autre renseignement sur ce prix, consulter le site www.iuscomparatum.org ou adresser un email à secretariat@iuscomparatum.org.

The Government of Canada has decided to establish, as a tangible expression of its interest in Comparative Law, a Grand Prize to be awarded by the International Academy of Comparative Law. The Association québécoise de droit comparé, the Faculty of Law of McGill University and the Wainwright Foundation are other financial contributors.

The prize, called **Canada Prize**, is intended to recognize an original legal work, written in English or French, in which the common law and the civil law systems are the subject of a critical comparative study in a field of private or public law, although other legal systems may also figure in the study. The work should be of a high scientific quality, suitable for publication in monograph form.

The prize, in the amount of ten thousand Canadian dollars (\$ 10,000 can.), will be awarded every four years at the International Congress of Comparative Law held under the Aegis of the Academy (Athens, Greece 1994; Bristol, United Kingdom 1998; Brisbane, Australia 2002; Utrecht, Netherlands 2006; Washington D.C., USA 2010). The next Canada Prize will be awarded during the 19th International Congress of Comparative Law, which will take place in Vienna (Austria) in 2014.

Application (including 4 copies of the work (which may be published or unpublished), a curriculum vitae and a letter of motivation) should be sent before December 31, 2013 to the Secretariat of the Academy, 28 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris (France).

Further information may be obtained on the site www.iuscomparatum.org or at: secretariat@iuscomparatum.org.